



AVANTAGES



Fortifie les parois
cellulaires



Limite le
vieillessement



Amplifie le
système racinaire



COMPOSITION

Analyse (P/P) (à titre indicatif)

Oxyde de calcium (CaO) sol eau 12 % (148,8 g/L)

Caractéristiques physiques

Apparence	Liquide de couleur brun
Densité	1,24
pH	2-3

Compatibilité avec d'autres produits :

Il est recommandé d'effectuer un mélange préalable pour tester la compatibilité.

Ne pas mélanger avec des phosphates, des produits fortement alcalins ou très riches en potassium.

Produit utilisable en Agriculture Biologique conformément au règlement (CE) n° 834/2007.



CONSEILS D'UTILISATION

3 à 4 litres / ha, dans 100 L à 300 L d'eau.

Bien agiter avant l'utilisation et employer uniquement en application foliaire.

Consulter votre technicien pour des préconisations adaptées.



CONDITIONNEMENT/STOCKAGE

Bidon de 10 L

Produit à entreposer dans un endroit sec, bien aéré et à l'abri de la lumière du soleil et de toute source de chaleur.

Produit risquant de présenter une formation de cristaux à basse température : ne pas entreposer à moins de 5°C.

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'article qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduisez sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité aux teneurs garanties. Les spécifications du produit ne peuvent être changées sans préavis.

En cas de correction des eaux utilisées avec des acides minéraux ou des produits alcalinisants, employer seulement les produits dénommés et spécifiés dans les normes NF U 42-005:1994 et NF U 42-006:1994 rendues d'application obligatoire.